

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : OPH Habitat Marseille Provence: aide départementale à la réhabilitation
énergétique de 30 logements locatifs sociaux à Marseille 15ème arr.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), l'OPH Habitat Marseille Provence, domiciliée 25 avenue de Frais Vallon - 13388 Marseille cedex 13, projette la réhabilitation énergétique de 30 logements locatifs sociaux au sein de la résidence "La Madrague ville" à Marseille 15ème arrondissement.

Pour ce faire, l'OPH Habitat Marseille Provence sollicite une subvention de 61 100 € soit 10 % du coût prévisionnel TTC de l'opération qui s'élève à 605 000 €

La subvention proposée, pour la réhabilitation énergétique de ces 30 logements locatifs sociaux, associée à un gain de 4 classes énergétiques, s'élève à 59 895 € soit 15 % de la dépense éligible à hauteur de 399 300 €

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexe I.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

